La Dépêche Meulsonne

Numéro 75 Janvier 2016

INFORMATIONS MUNICIPALES

Meilleurs vœux 2016

www.mairie-maron.fr

EDITORIAL

Bonne année à toutes et tous, le conseil municipal, les adjoints et moi-même, nous associons pour vous présenter pour 2016 ainsi qu'à vos proches nos meilleurs vœux.

2015 vient de se terminer. L'an passé à la même période nous étions tous choqués par les assassinats s'étant déroulés dans les locaux du journal satirique Charlie hebdo et à l'hyper casher de la porte de Vincennes à Paris. Partout fleurissait une affiche sur lesquelles il y avait écrit : « je suis Charlie », et nous étions tous devenus Charlie, prêts à défendre nos libertés, la Liberté.

2015 vient de se terminer, et nous sommes encore sous l'émotion des tueries du vendredi 13 novembre, qui ont fait 129 morts et 652 blessés à Paris et Saint Denis. Nous sommes stupéfaits de la folie d'individus mais conscients de l'insécurité et des risques du monde actuel. Plus aucune grandes villes ou capitales de ce monde ne peut célébrer sereinement un évènement sans avoir à déployer forces de police et l'armée, c'est là qu'on mesure le décalage existant entre notre village, véritable havre de paix et cette tragique actualité des grandes villes de ce monde.

Parce qu'en regardant 2015 dans le rétroviseur, Maron a eu une année de vie exemplaire pour une communauté humaine. Tout d'abord grâce au collectif *Mets le son*. Cette association de jeunes a triomphalement réalisé le 27 juin dernier, son 1er festival d'animations culturelles et musicales sur les bords de la Moselle. Ce festival a attiré plus d'un millier de personnes sur un week-end. Succès qui a touché beaucoup de monde et de toutes générations, dans notre village et bien au-delà. Succès qui j'en suis sûr en appellera d'autres.

Ensuite, que dire d'Eliott, jeune Meulson de 14 ans inventeur de BOT2KAROT, le robot jardinier piloté par smartphone. Invention récompensée par le géant de l'informatique Google du prix incubateur Google Science Fair et d'une bourse d'étude de 10.000$. D'ailleurs tout le monde médiatique et politique a perçu l'importance de son invention, chacun souhaitant photographier ou interviewer Eliott. D'ailleurs vous avez pu le voir en photo aux côtés du président de la République François Hollande, du ministre de l'Economie Emmanuel Macron, ou du président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle Mathieu Klein.

Enfin cette année a été exemplaire grâce à l'ensemble des acteurs de la vie associative du village à qui il apparaît essentiel à l'équipe municipale de présenter ses vœux. Grâce à ces personnes que vous rencontrez régulièrement au cours de l'année lors des différents événements, la commune de Maron vit et est le théâtre d'animations de qualité pour tous.
Juste pour mémoire et parmi d'autres choses, nous parlons ici du salon des arts, de l'organisation de la brocante, du marché artisanal, de la kermesse du Bélier Meulson, de la bibliothèque, du festival La Palette, des Amis du Lavoir, des multiples activités de l'AFR, des foulées Meulsonnes, de la course cycliste de la côte de Maron, à la Saint Nicolas, pétanque, ou encore des animations du comité des fêtes. Tant d'évènements qui ont rythmé la vie du village pendant ces 12 derniers mois et qui font sa cohésion.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui s'investissent dans la vie de notre commune. Nous l'affirmons encore cette année, c'est le réseau associatif qui est le vecteur du lien social qui unit les habitants d'une collectivité.

C'est en ce sens que nous continuons à encourager les habitants qui souhaitent participer ponctuellement ou activement à ces événements à ne pas hésiter à se rapprocher de nos associations pour donner un coup de main, pour tenir ou installer un stand à la kermesse, à installer les chaises pour un spectacle, à aider aux inscriptions pour les activités, à être commissaire sportif, à faire un gâteau… Merci à tous ces bénévoles qui s'investissent dans la vie du village !

Nous associons à ces remerciements les commerçants, les enseignantes, les ATSEM, et l'association le Bélier Meulson, le personnel du Syndicat Intercommunal Scolaire, qui contribuent à l'attractivité de Maron.

En tant que Maire, j'adresse aussi mes vœux à l'équipe municipale qui cette année encore n'a pas ménagé ses efforts dans la gestion de notre commune. En termes d'actions, citons les travaux importants d'entretien de notre patrimoine, à l'école avec le remplacement de la chaudière et de la citerne à fuel ; les travaux de réhabilitation du 2 rue de Toul, l'ancienne mairie. En plus de l'atelier des ouvriers communaux, du cabinet d'infirmières libérales, la mairie vient de réaliser 2 appartements de type F2 et F3, appartements qui seront mis en location le mois prochain.

Mes vœux vont aussi à destination du personnel communal pour son travail de qualité et pour les agents techniques qui ont contribué au fleurissement du village, primé par le Conseil Départemental.

Enfin et pour conclure, le conseil municipal et moi-même souhaitons la bienvenue aux nouveaux MEULSONS, 21 familles arrivées en 2015, « soyez les bienvenus à Maron ! ».

Merci à vous, et très belle année 2016.

Le Maire, Jean-Marie BUTIN

ETAT - CIVIL 2015

- -

NAISSANCES

• Nina Eva BROCARD	12-01-2015	à NANCY
• Emdjy Robert Joe ROESCH	31-01-2015	à NANCY
• Inès Marie Paoline PAYEN	07-02-2015	à NANCY
• Chérine HAAG	08-02-2015	à NANCY
• Eulalie BEAUFORT	18-06-2015	à NANCY
• Domitille Désirée HIGUET	06-08-2015	à NANCY
• Justine Emilie GOEPFERT	27-08-2015	à NANCY
• Milly Justine LEGRAS	06-09-2015	à NANCY
• Oscar FOURNIER CHAPON	06-11-2015	à NANCY

MARIAGES

• SEGINGER Jean-Michel Raymond et DROUIN Lydia Agnès Marguerite	04-07-2015
• MANIETTE Rémi Jean et LANCE Marie-Odile Cécile Clarisse	22-08-2015
• CACHOT Thierry Denis Lucien et DRUET Jean-François André	22-08-2015
• MALPIECE Jérôme Hubert Simon Antoine et GUIRAUD Pascale Dominique Lucie	26-12-2015

DÉCÈS

• Madame MULLER née DEVAUX Lucette Jeannine Marie-Louise	05-01-2015 à VANDOEUVRE
• Monsieur VAUGENOT Michel Armand	22-02-2015 à NANCY
• Monsieur SIMONETTI Claude Louis René	01-03-2015 à NANCY
• Monsieur PERNOT Roland Louis	28-03-2015 à MARON
• Madame REYNOUD née LARDIN Marie-Jeanne	13-04-2015 à NEUVES-MAISONS
• Monsieur PERNOT Bernard Louis	26-07-2015 à NANCY
• Madame VERMANDE née BOUCHON Virginie	12-12-2015 à NANCY
•	

NOUVEAUX HABITANTS

RUE DE NANCY :

GELLY Nicolas et JOUIRE Justine	47 rue de Nancy
STEFFEN Hugo et BRACONOT Laura	14 rue de Nancy
MARTIN Sabrina et son fils Thomas	16 rue de Nancy
PAUL Arnaud	60 rue de Nancy
MICHEL Jean-Marie et Christine	78 rue de Nancy
SCHERER Vincent et Nathalie	82 rue de Nancy
MALGRAS Isabelle	98 rue de Nancy
THIEBAUT Anne-Laure et DASPRES Tony	99 rue de Nancy
LORRAIN Viviane	107 rue de Nancy
Mr et Mme GUERIN Christophe	127 rue de Nancy

RUE DE TOUL :

JEANDEL Christiane et PACIFICI Olivier	5 rue de Toul
KAMMACHER Laurent et DION Céline	39 rue de Toul
MUNIER Daniel et Odile	49 rue de Toul
PIRE Jean-François et Bernadette	53 rue de Toul

RUE DE FLAVIGNY :

DIEZ Nicolas et LEPAPE Frédérique	11 rue de Flavigny
LEGRAS Maxime et GEORGES Phylicia	23 rue de Flavigny
Mr et Mme LETOURNEAU-ANESA	31 rue de Flavigny
BROCARD Clément et GUILLAUME Katharina	24 rue de Flavigny
THIESSE Grégory et LORENZO Coraline	77 rue de Flavigny

RUE DE LA GARE :

CLERC Philippe et BERGE Nadine	3 rue de la Gare

RUELLE DU BAC

DOBSON Kévin et HUCBOURG Violaine	5 ruelle du Bac

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal
du 28 octobre 2015

Présents : Mr Butin, Mr Barateau, Mr Jeandidier, Mme Saunders, Mr Vinck, Mr Maniette, Mme Audureau, Mr Clément, Mme KlesQuignon, Mme Jacquot, Mme Bernard, Mr Gérard, Mr De Zan

Procurations : Mr Robert à Mr Butin, Mr Druet à Mr Barateau

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Moselle et Madon.

1. Travaux de réhabilitation 2 rue de Toul : rectification de la délibération du 02/09/2015

Monsieur le Maire informe que, sur demande de la Préfecture par courrier du 5 octobre 2015, le conseil municipal doit reprendre la délibération du 2 septembre 2015 pour rectification. Par conséquent la présente délibération annule et remplace celle du 2 septembre 2015.

« Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie sis 2 rue de Toul pour y créer deux appartements. Ce marché est passé selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Suite à la décision de la commission d'appel d'offres, décide d'attribuer les lots suivants :

Lot n°01 – Maçonnerie : Entreprise HCT 55130 HOUDELAINCOURT	**12 074 €**
Lot n°02 – Platrerie : Entreprise DESSA Construction 88300 NEUFCHATEAU	**12 713.10 €**
Lot n°03 – Menuiseries PVC : Entreprise ROCHOTTE Menuiserie 54290 BAYON	**7 451 €**
Lot n°04 – Menuiseries bois : Entreprise ROCHOTTE Menuiserie 54290 BAYON	**10 140 €**
Lot n°05 – Plomberie sanitaire : Entreprise WICHARD Jean-Claude 54230 NEUVES-MAISONS	**10 379 €**
Lot n°06 – Electricité ventilation : Entreprise OSELEC 54200 PIERRE LA TREICHE	**15 748.15 €**
Lot n°07 – Revêtements de sols : Entreprise ROUSSEAU ET FILS 54130 SAINT-MAX	**6 280.23 €**
Lot n°08 – Peinture : Entreprise ROUSSEAU ET FILS 54130 SAINT-MAX	**13 506.93 €**

TOTAL	**88 292.41 € HT**

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché

- Charge le Maire de solliciter toute subvention possible auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de Monsieur le Sénateur, … »

2. <u>Adhésion à la convention de participation complémentaire santé du Centre de Gestion 54</u>

Monsieur le Maire explique que le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé l'engagement d'une procédure pour le risque « SANTE » des agents. Cette nouvelle procédure groupée vise à :
-Permettre l'adhésion des agents à un contrat-groupe destiné à rembourser les frais de Santé en complément du régime obligatoire de Sécurité Sociale (plus couramment appelé « Mutuelle Santé »),
-Offrir aux collectivités adhérentes un schéma de participation financière performant et sécurisé, au bénéfice de leurs agents territoriaux.

Le groupement des collectivités à l'échelon départemental permet d'optimiser les coûts d'adhésion des agents en leur garantissant un contenu contractuel de haut niveau.

Les éléments substantiels de cette convention de participation peuvent être résumés comme suit :
-Un panel de 3 formules de souscription permettant à vos agents d'être couverts selon leurs choix et/ou contraintes budgétaires,
-La prise en compte de toutes les situations familiales : agent seul, en couple, avec ou sans enfants à charge,…
-Une adhésion libre des agents,
-Une couverture proposée aux agents retraités de la collectivité selon des conditions très avantageuses,
-Un pilotage annuel réalisé par un « tiers-expert » désigné par le Centre de Gestion afin d'adapter le contrat aux niveaux de consommations relevés chaque année pour répondre au mieux aux besoins des adhérents,
-Cette analyse technique neutre sera un atout lors des futures discussions/négociations avec l'assureur.
-Une assistance et un accompagnement de toutes les collectivités par le Centre de Gestion: relations avec les équipes de la mutuelle retenue, accompagnement en cas de difficulté de gestion (adhésions, vie du contrat …)
-La participation doit être fixée à au moins 5 euros par mois et par agent et ne peut dépasser le montant total de la cotisation
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :
-D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2016.

-De fixer à 5 € par agent et par mois (minimum 5 € de participation par mois et par agent) la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation sera versée à chaque agent adhérent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

-D'autoriser le Maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

3. <u>Acquisition d'une parcelle</u>

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu de Monsieur LOUE Pierre une proposition de vente à la commune de la parcelle AC 285 d'une superficie de 37 m2 dont il est propriétaire. Cette parcelle serait vendue au même tarif que la parcelle AC 280 que la commune a décidé d'acquérir par délibération du 24 juin 2015 au prix de 1.33 € le m2.
Le but de cette acquisition de parcelle étant de permettre une extension future du cimetière communal (emplacement réservé n°1 du Plan Local d'Urbanisme)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer tout document relatif à la vente de cette parcelle pour un montant de 49.21 € + frais de notaire.

4. <u>Election d'un nouveau membre de la Régie de Télédistribution suite à une démission</u>

Suite à la démission de Mme Aline BERNARD en tant que membre délégué à la Régie Municipale de Télédistribution de Maron, le Conseil Municipal doit réélire un nouveau membre délégué au sein du Conseil Municipal. Pour mémoire, sont actuellement membres délégués : Michel VINCK, Jean-François DRUET, Aldo DE ZAN, Christophe GERARD, Xavier CLEMENT

Le Conseil Municipal procède à l'élection du nouveau membre délégué :

Mme AUDUREAU Florence (14 voix Pour et 1 voix d'abstention) est élue membre délégué à la Régie Municipale de Télédistribution de Maron en remplacement de Mme Aline BERNARD

Le Maire
Jean-Marie BUTIN

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal
du 9 décembre 2015

Présents : Mmes Kles-Quignon, Jacquot, Saunders, Audureau, Mrs Butin, Barateau, Jeandidier, Clément, Gérard, Robert, Druet, Maniette, De Zan, Vinck

Procurations : Mme Bernard à Mr Vinck

1. Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le maire expose que la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, complétée par la loi dite « NOTRE » du 7 août 2015, prévoit une nouvelle phase de rationalisation des périmètres des intercommunalités.

A cet effet, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être élaboré avant le 31 mars 2016. Le préfet a présenté le projet de SDCI le 5 octobre dernier à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Il l'a ensuite transmis à l'ensemble des communes et intercommunalités, qui sont appelées à émettre un avis dans un délai de 2 mois. La CDCI devra ensuite valider le projet de schéma ou l'amender à la majorité des deux tiers de ses membres.

Les évolutions de périmètre prévues dans le schéma départemental prendront effet le 1er janvier 2017.

Dans le même temps, en application de la mission qui lui a été confiée par le Premier ministre, le préfet engage une démarche visant à renforcer la coopération entre les territoires du sud meurthe-et-mosellan.

Par délibération du 26 février dernier, les conseillers communautaires de Moselle et Madon ont exprimé à l'unanimité leur position sur ces questions. Le maire invite les conseillers municipaux à fonder leur avis sur cette base.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- souscrit à la nécessité d'approfondir la rationalisation de la carte des intercommunalités
- souligne néanmoins son attachement à des évolutions qui laissent aux élus le temps de construire des projets de territoire, et son refus, sous couvert d'une efficacité qui reste à démontrer, d'une course vers des structures de plus en plus grandes, qui poseront de réels problèmes en termes de gouvernance et de proximité avec les habitants
- fait référence à la délibération du conseil de la communauté de communes Moselle et Madon du 26 février 2015, qui exprimait la position suivante : oui au confortement du périmètre actuel de la CCMM, oui au renforcement de toutes les coopérations avec les intercommunalités, oui à un pôle métropolitain
- constate sur ces bases, que, s'agissant du périmètre de la CC Moselle et Madon et, plus globalement, du pays Terres de Lorraine, le projet de schéma départemental rejoint les orientations exprimées par la CCMM
- émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental, s'agissant des dispositions concernant directement la communauté de communes Moselle et Madon.

1 voix contre : Mr Jeandidier

2. CCMM : participation au projet ados mutualisé 2016

Depuis deux ans il est constaté une baisse significative de participation des ados de Maron aux activités proposées dans le cadre du projet ados proposé par la CCMM. Fin 2015 on constate que seulement deux ados y participent. D'autre part, considérant le coût annuel important que représente pour la commune le projet ados (environ 5000 €), il est proposé de ne pas reconduire la participation au projet ados mutualisé pour l'année 2016 et de recentrer le soutien aux ados par des projets et activités émanant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas reconduire la participation de la commune au projet ados mutualisé pour l'année 2016

2 abstentions : Mmes Jacquot et Saunders

3. <u>Renouvellement du contrat d'un agent</u>

Vu le contrat à durée déterminée d'un agent technique polyvalent se terminant le 7 janvier 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler le contrat de l'agent (temps non complet, 16h hebdomadaires) pour une durée de 1 an à compter du 8 janvier 2016, soit jusqu'au 7 janvier 2017. Rémunération au 1er échelon du grade d'Adjoint Technique 2ème classe, échelle 3. Le cas échéant, rémunération d'heures complémentaires effectuées en fonction des nécessités du service.

4. <u>Création d'un Emploi d'Avenir</u>

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.
Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de :
créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :
Type de poste : Agent technique polyvalent
Type de contrat de travail : Contrat à Durée Déterminée
Durée du contrat : 36 mois (3 ans)
Durée hebdomadaire de travail : 35h
Rémunération : échelon 1 du grade d'Adjoint Technique 2ème classe, échelle 3
charger le Maire de procéder au recrutement correspondant à cet emploi
autoriser le Maire à signer tout document afférent à cet emploi

5. <u>Suppression d'un poste</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la suppression du poste d'Adjoint Technique 2ème Classe occupé par l'agent chargé de l'entretien des locaux de l'école maternelle et mis à disposition du SIS Maron/Sexey.
Considérant que cet agent est désormais employé directement par le SIS Maron/Sexey, il est proposé de procéder à la suppression de ce poste permanent d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée mensuelle de travail de 42h00 à compter du 01/01/2016.
Vu l'avis du comité technique paritaire du CDG en date du 07/12/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de supprimer ce poste permanent d'Adjoint Technique 2ème Classe à compter du 01/01/2016

6. <u>Avenant à la convention « Prévention et santé au travail »</u>

Vu la délibération du 8 décembre 2014 relative au renouvellement de la convention d'adhésion « prévention et santé au travail »
Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier du centre de gestion accompagné d'une proposition d'avenant à la convention « prévention et santé au travail » qui modifie l'article 4 paragraphe II A (visites médicales des agents)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention « prévention et santé au travail ».

Le Maire
Jean-Marie BUTIN

Ecole de Sexey-Aux-Forges

LA COMPOTE DE POMMES

Pendant la semaine du goût, nous avons travaillé sur la recette : nous avons vu ce qu'étaient les ingrédients, les ustensiles et les différentes étapes de la préparation.
Nous avons mis tout cela en pratique en réalisant une compote de pommes.

Nous avons épluché et coupé les pommes.

Puis, nous les avons mises dans une grosse casserole avec un peu d'eau.

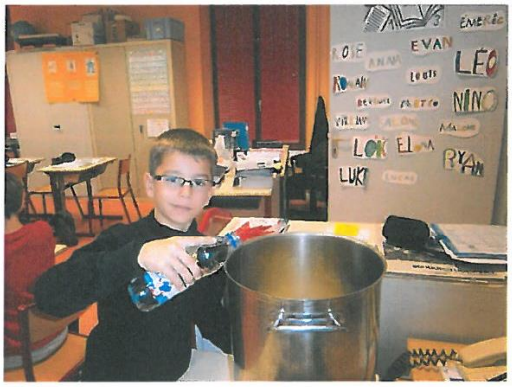

Nous avons remué et laissé cuire 20 minutes.

Le lendemain, nous avons mangé notre compote : elle était délicieuse !

Octobre 2015 / Classe des CE1/CE2

Ecole de Sexey-Aux-Forges

Le petit théâtre naissant des CE2/CM1

La semaine avant les vacances de Noël, les élèves du CE2/CM1 ont invité les classes de CP et de CE1/CE2 à venir assister à leur première représentation théâtrale.

La vingtaine de jeunes apprentis comédiens avait le trac de jouer pour la première fois.

Les prochaines saynètes seront encore plus longues et les comédiens plus à l'aise !

Et ce qui serait chouette, ce serait d'aller bientôt voir une pièce de théâtre en vrai ! A suivre.

Ecole de Maron

Décoration du sapin de Noël de Maron

par les enfants de la maternelle participants aux TAM *

Le jeudi 3 décembre 2015, sous le soleil, les enfants de l'école maternelle sont allés décorer le sapin de Noël de Maron avec leurs créations.

Ces petits participants aux activités proposées par l'association Bélier Meulson, dans le cadre des temps d'activités méridiennes, ont créé des décorations toute cette période et ont finalisé leur travail par cette mise en beauté du sapin, pour la joie de tous.

ils accrochent leurs décorations.

Certains auraient bien voulu monter avec le père Noël dans le wagon...

Histoire d'arriver un peu plus vite au 24 décembre...

Bravo et Merci !

**** TAM : Temps d'activités méridiennes liés aux TAP***

Ecole de Maron

SAINT-NICOLAS

Vendredi 4 décembre, nous avons décoré le sapin de l'entrée et nous avons fait un dessin pour Saint-Nicolas.
Il est arrivé avec le père Fouettard.
Nous avons chanté, nous avons donné nos dessins à Saint-Nicolas et il nous a offert une tirelire en forme de maison, remplie de bonbons.
Timéo et Sullivan l'ont aidé à apporter son gros panier.

Ecole de Maron

SORTIE A LA BILIOTHEQUE

Mardi 5 janvier , nous sommes allés à la bibliothèque. Amélie, nous a montré une valise en bois (un butaï). Elle a dit que c'était des vendeurs de bonbons au Japon qui se promenaient avec ces valises . Quand on ouvre la valise, il y a à l'intérieur des images avec les textes écrits derrière qui racontent une histoire (un kamishibaï).
Amélie nous a raconté deux histoires : « Qui a vu l'ours ? » et « Cache ,cache ».

La classe des tout petits des petits et des moyens.

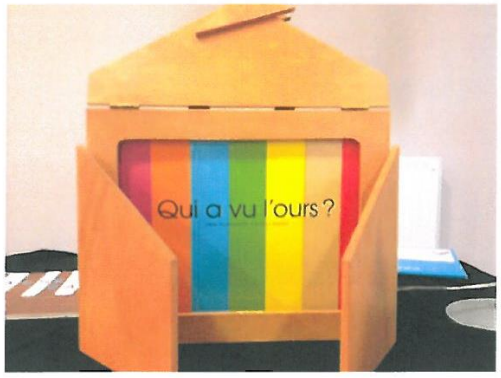

Ecole de Musique

Venez apprendre la musique !

près de chez vous à MARON

avec Christophe JOYER

Cours individuels enfants, adultes :

- 55 min à partir de 6 ans
- 30 min de 5 à 8 ans

PIANO-ORGUE-GUITARE-BATTERIE

Ecole de Musique
81 rue de Flavigny à MARON
Tél : 03.83.47.30.52

Y a pas d'âge pour apprendre...

Bois et Environnement

Forêt

⇒ Affouages :

La distribution des lots d'affouages vient d'être effectuée. Cette année 35 affouagistes sont venus s'inscrire, ils se sont vu attribuer chacun un lot de 10 stères.

La municipalité reste très attachée à conserver cette possibilité pour les habitants de s'approvisionner ainsi en bois de chauffage.

⇒ Contrat Etat ONF COFOR 2016 – 2020 :

Maron est une commune forestière, à ce titre elle est adhérente à la COFOR, association des communes forestières. La commune est représentée au niveau départemental et régional dans cette association, et y a défendu l'affouage et le maintien des charges actuelles des recettes de bois et de garderie, malgré la pression exercée par le ministère de l'Économie.

Un contrat d'objectifs et de performances a été conclu cette année entre l'État, la COFOR et l'ONF, pour une durée de 4 ans, après un an de négociations. Ce contrat est très important pour toute la filière bois, il devrait maintenir l'équilibre fragile qui existe, et défendre les intérêts de toutes les parties : ONF, scieries, les communes forestières, industriels du bois, …

Environnement

Une nouvelle fois en 2015 vous avez pu apprécier le fleurissement de notre village. Cet embellissement est dû à l'action des habitants du village œuvrant à enjoliver par les fleurs et les plantes leurs balcons, façades et jardins. Quant aux employés communaux, ils ont pu bénéficier de l'assistance et de l'expertise, en ce qui concerne les espaces publics, de Jean François Druet, conseiller municipal et paysagiste de profession.

A ce titre, la commune de Maron a été lauréate de la mention « bien » au palmarès de l'Opération départementale Villes et Villages Fleuris et Maisons Fleuries. Le restaurant le Caroloup s'est vu attribuer dans la catégorie 4, le prix décerné aux particuliers.

Les habitants primés au concours des maisons fleuries 2015, recevront leurs récompenses en mairie fin avril, juste avant le marché nature qui cette année aura lieu à MARON le 1er mai sur la place Charles de Gaulle.

Thierry BARATEAU, 1er Adjoint au Maire

LA REGIE DE TELEVISION EN 2016

L'abonnement 2016 est fixé à 74 euros pour la troisième année consécutive.
Une permanence sera mise en place le samedi 6 février 2016 de 10h à12h à la mairie. Date limite de paiement : **samedi 27 février.** Les chèques sont a établir à l'ordre du Trésor Public.

EVOLUTION DE LA TELEVISION SUR NOTRE RESEAU EN 2016

Vous le verrez dans la presse et les médias dans les prochains mois : le 5 avril 2016 la TNT passe à la Haute Définition. Cette évolution de la norme TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le premier ministre pour libérer des fréquences hertziennes utilisées par les services audio-visuels afin de les les transférer aux services de téléphonie mobile à très haut débit (3G et4G)

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT : le MPEG-2 et le MPEG-4.
A partir du 5 avril, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD

Cette amélioration va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en ''Haute Définition''(HD) sur tout le territoire national, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble de la France.

Ce que vous devez faire le 5 avril :

Procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver sur votre téléviseur l'ensemble de l'offre TNT ainsi que les autres chaînes et radios diffusées sur notre réseau.

En cas de difficulté, en particulier si votre téléviseur est trop ancien, contacter la Régie au

07 85 18 83 93

Vous pouvez dès à présent consulter le site mis à disposition par l'Etat en allant sur :

www.recevoirlatnt.fr ou en téléphonant au **0 970 818 818**

Edmond Garbo
Président de la Régie TV

Réhabilitation 2 rue de Toul

METAMORPHOSE

Lancés en septembre dernier, les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie du 2 rue de TOUL touchent à leur fin.

L'ancienne salle du Conseil Municipal et des mariages transformée en un grand T2 lumineux.

L'ancien bureau du maire à droite et l'ancien bureau des adjoints qui deviendront respectivement une chambre et le living.

La future cuisine du T3, qui était le bureau d'Amandine.

Le bâtiment qui fait l'angle des rues de Toul et Nancy, qui contient déjà un cabinet d'infirmière dans les locaux de l'ancien bureau de poste, un atelier fraîchement rénové pour nos agents techniques communaux, proposera à la location les nouveaux appartements T2 et T3. Le prix des loyers sera débattu lors du prochain conseil municipal qui se tiendra fin janvier.

Michel VINCK, Adjoint au Maire

Vos papiers s'il vous plaît !

Le 1er janvier 2014, la carte d'identité a vu sa validité prolongée de 5 ans. La belle affaire que voilà ! Chouette ! Me direz-vous. Avec votre carte valable jusqu'en 2015 et donc valide jusqu'en 2020, vous allez pouvoir voyager loin !

Eh bien ! Pas si vite ! Seuls les pays avides de devises semblent accepter cette prolongation de la validité ! Ainsi, si vous souhaitez visiter la Suisse, Monaco, St-Martin ou Andorre : pas de difficultés. Votre vieille CNI sera bien suffisante.

A l'opposé de ces pays relativement à l'abri, on vous ouvrira volontiers les portes de la Grèce, de la Lettonie, de la Hongrie ou de la Serbie.
Par contre, si vous souhaitez voyager en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Espagne, au Portugal ou dans la plupart des pays de l'espace Schengen, votre carte d'identité valable jusqu'en 2015 se verra refusée en cas de contrôle à la douane. Ce qui est pour le moins risqué à une époque où les frontières ont tendance à se refermer comme des huîtres.

Bah ! Me direz-vous ! Il suffit de faire une demande pour une nouvelle carte. Après tout, elles sont devenues gratuites. Oui, mais malheureusement inutile de faire la demande à la mairie car elle sera refusée … par les services préfectoraux ! Logique puisque votre carte est encore valable !

Donc vous voilà condamné à errer en France jusqu'en 2020 ! A moins d'aller… mais oui, c'est cela ! C'est un passeport qu'il vous faut ! Alors vous retournez en mairie et encore une fois nos secrétaires ne pourront satisfaire votre demande. Oui, car les passeports sont maintenant biométriques et toutes les communes ne sont pas équipées pour traiter ces demandes ! Il faudra vous rendre à la mairie de Nancy, Vandoeuvre, Laxou ou Toul qui elles, ont les équipements nécessaires pour votre passeport.
Attention! C'est uniquement sur rendez-vous et il faut compter une demi-heure et 86 € de timbre fiscal!

Rémi MANIETTE
Conseiller Municipal

PS : Vous savez, la Lettonie, c'est très joli !

A.F.R Maron

Je tiens au nom de toute l'équipe dirigeante de l'association et des bénévoles à vous présenter tous nos vœux pour cette nouvelle année qui, j'espère sera agréable et vous apportera santé et bonheur.

Pour 2016, nous sommes sur le pont, pour animer notre village du mieux possible. Pour cela nous avons besoin de vous, aussi bien pour votre participation aux animations ou pour faire partie du bureau de l'association.

Cette année a commencé par un Loto, le dimanche 24 janvier avec de nombreux lots remportés par les participants. Le 5 février se tiendra l'assemblée générale de l'association. Puis la soirée œnologie ouverte à tous, et le 1er mai se tiendra le second marché artisanal qui s'annonce très prometteur au vu des inscriptions. Suivra au printemps le voyage d'une journée etc…

L'association aimerait reprendre la balade contée sur la Moselle, pour cela nous faisons un appel aux volontaires qui pourraient : soit animer « conter », soit encadrer un groupe en barque, soit donner un coup de main pour l'organisation de la journée. Vous pouvez me contacter au 06-70-68-83-29 par mail bernardmayer@hotmail.fr

Un petit rappel des différentes activités de l'A.F.R :

Poterie, Marqueterie, Relaxation, Gym-danse enfants, Gym-danse Adultes, Judo enfants, Judo Adultes, Yoga, Randonnée, Club de l'amitié.

Le club de l'amitié, est un club ouvert à toutes et tous qui se réunit un mercredi après-midi par mois, de 14h30 à 18h30 avec goûters et jeux, un repas se tient annuellement.

Ensemble faisons vivre notre beau village.

Le président,
Bernard MAYER

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes tiendra son assemblée générale à la salle polyvalente des Bosquets le :
samedi 20 février 2016 à 18h30.

Les dates des manifestations seront publiées dans la prochaine dépêche meulsonne.

Le Président,
Michel HENRIET

Comité des Fêtes

Le comité des Fêtes organise la 26ème Edition des **FOULEES MEULSONNES** *qui se déroulera le :*

Lundi de Pâques : 28 mars 2016

Les inscriptions débuteront à partir de 13 heures
à la salle polyvalente des Bosquets à MARON.

Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec
Michel HENRIET au 03-83-47-67-29

Tarifs

Enfants : 3 € jusqu'aux cadets **Adultes : 7 €**

1ère course à 14h00	Jeune G et F	400 m
2ème course à 14h15	Poussins - Poussines	800 m
3ème course à14h30	Benjamins - Benjamines	1 400 m
4ème course à 15h00	Minimes G et F - Cadettes	2 300 m
5ème course à 15h30	Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans H et F	7 500 m
6ème course à 16h30	Course populaire	2 300 m

DEPART DE LA MARCHE POPULAIRE (7 500m) à 14H45 - INSCRIPTIONS 7 €

Remise des récompenses à partir de 17 heures. Coupe aux premiers, médailles et lots. Médailles et friandises aux enfants.

Rendez-vous des bénévoles le lundi 28 mars 2016 à partir de 8h00 à la salle polyvalente.
Venez nombreux encourager les participants ! ! !

Le Président,
Michel HENRIET

Aboiements :

Etant saisi a plusieurs reprises de réclamations relatives aux aboiements de chiens, je tiens à rappeler aux propriétaires d'animaux que l'article R1334-31 du code de santé publique précise « qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal dont elle a la responsabilité. » Sachant que le non respect du code de santé publique peut être sanctionné par une amende.
Je compte sur la compréhension des propriétaires de chiens pour remédier à ce type de nuisance.

Le Maire, Jean-Marie BUTIN

Ordures Ménagères : Rappel

Les bacs doivent être sortis le lundi soir et rentrés après le ramassage du mardi matin. **Il est interdit d'encombrer les trottoirs pendant la semaine et le week end** avec les containers.

Le 1er Adjoint, Thierry BARATEAU

Association de défense des intérêts des riverains de la rue de Flavigny :

Suite à la dissolution de cette association et de la clôture des comptes, le Président, Michel Henriet, en accord avec le bureau, a décidé de reverser au CCAS de Maron la somme de 811.61 €.

Le Président ainsi que les membres du CCAS vous remercient pour cet acte de générosité.

Politique habitat :

Dans le cadre de la politique habitat, la CAF en partenariat avec l'EIE, l'ADIL, la CLCV et la CCMM proposent 3 animations de janvier à mai 2016 sur le thème « habiter autrement, c'est possible ».

Chaque réunion portera sur un thème spécifique, avec des intervenants spécialisés. L'entrée pédagogique et ludique est prioritaire :

- 22 mars à 17h30 : se sentir bien dans son logement et dans son environnement
- 27 mai à 17h30 : bien vivre sa location : les droits et devoirs du locataire et du propriétaire.

Ces animations se dérouleront au gymnase Plumet à Neuves-Maisons, seront gratuites et ouvertes à tous.

Calendrier 2016 de ramassage des sacs jaunes :

FEVRIER	12-26	JUILLET	01-15-29
MARS	11-25	AOUT	12-26
AVRIL	08-22	SEPTEMBRE	09-23
MAI	06-20	OCTOBRE	07-21
JUIN	03-17	NOVEMBRE	04-18
		DECEMBRE	02-16-30

Imprimé en Mairie de MARON ☎ 03.83.47.26.23 - Responsable de publication : Jean-Marie BUTIN
Comité de rédaction : Florence AUDUREAU - Aline BERNARD - Xavier CLEMENT - Jean-François DRUET
Florence KLES-QUIGNON - Rémi MANIETTE - Michel VINCK
Photos : Ecole de Maron - Ecole de Sexey-aux-Forges
Edith MUNIER - Le Bélier Meulson - Michel VINCK